



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 janvier 2015 à 20 heures sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 9 janvier 2015.

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Quatorze membres étaient présents

David ALVAREZ, Christophe CABANDE, Hélène CAMPLO-ROBERT, Eric COLOMB, Sylvie COMPIN, Anne DEVIGNOT, Véronique DOITTAU, Anne FERRAND, Françoise GARRIGUES Jean-Claude LAFFONT, Marie-Agnès MORERE, Djarollah OQUAB, Martin PENTIER, Vivian WAGNER.

Un membre était excusé et avait donné procuration : Sébastien DERROISNE

Danielle FONTES, secrétaire de mairie, et David ALVAREZ ont été nommés secrétaires de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu Du CM du 16 décembre 2014
- 2) SIAHS : partage de l'actif et du passif et reprise de la dette pour la S.B.V.H.
- 3) Régies : regroupement des 4 régies et création d'une régie d'avances
- 4) Fusion des deux écoles
- 5) Questions diverses

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Vote à l'unanimité

2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SEILLONNE

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur les points suivants en vue de la liquidation du SIAHS, *Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Seillonne* :

- répartition de l'actif et du passif du SIAHS,
- transfert de la gestion de l'emprunt au SBHG, *Syndicat du Bassin de l'Hers-Girou*, par le biais d'une convention financière.

Pour rappel, par arrêté préfectoral en date du 27 Décembre 2013, le Préfet de la Haute Garonne met fin à l'exercice des compétences du SIAHS et sursoit à sa dissolution jusqu'à l'adoption du compte administratif du dernier exercice et répartition entre les communes membres de l'ensemble de l'actif et du passif figurant au dernier compte administratif.

La délibération syndical du SIAHS, en date du 24 Février 2014, organise le partage de l'actif et du passif et prévoit que les restes à réaliser en recettes et en dépenses seront intégrés sur la commune de Pin-Balma qui assurera la gestion des encaissements et des remboursements jusqu'à l'extinction de ces opérations.

Le partage et toutes les implications prévues par cette délibération seront effectifs dès que les délibérations concordantes du syndicat et des communes membres seront exécutoires.

Cependant, la commune de Pin-Balma a indiqué par la suite qu'elle ne souhaitait plus assurer la gestion de la dette rendant alors impossible la liquidation du SIAHS telle que prévue par le comité syndical.

Finalement et après plusieurs mois de recherche de solution, le SBHG (dont le SIAHS est adhérent depuis 2009), propose de reprendre la gestion de la dette qui s'élève aujourd'hui à la somme de 318 690,87 €.

Le 5 janvier 2015, le comité syndical du SBHG acte par délibération la prise en charge de la gestion de la dette du SIAHS par le biais d'une convention financière avec les communes membres.

Il s'agit donc de délibérer aujourd'hui sur les points suivants :

- répartition de l'actif et du passif du SIAHS,
- transfert de la gestion de l'emprunt au SBHG par le biais d'une convention financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** :

- la répartition de l'actif et du passif
- le transfert de la gestion de l'emprunt au SBHG.

3 .REGROUPEMENT DES REGIES DE RECETTES ET CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Madame le Maire propose de :

- Créer une régie d'avances pour menus dépenses

Il s'agit d'engager des dépenses auprès de fournisseurs avec lesquels la Mairie n'a pas de compte et permet des achats sur internet

- Regrouper les 4 régies de recettes (Cantine, Garderie, Centre de Loisirs et Salle des Fêtes) en une régie unique.

Ce regroupement permet une simplification dans la gestion des régies.

En application de l'article L2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a reçu délégation, le 11 avril 2014, pour créer les régies municipales.

Le Conseil Municipal donne, **à l'unanimité, un avis favorable** à la création d'une régie d'avances et à la fusion des 4 régies.

4. FUSION DES DEUX ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Suite à la demande des directrices des écoles maternelle et élémentaire, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale fait part du projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Lors du dernier Conseil d'Ecole extraordinaire, qui s'est tenu le 6 janvier 2015, les représentants des parents d'élèves et les enseignantes ont émis un avis favorable à cette fusion.

Ce projet apporterait les changements suivants:

- plus qu'une école au lieu de deux (continuité pédagogique)
- plus qu'une seule structure (continuité administrative, une seule inscription pour toute la scolarité)
- plus qu'une seule direction et donc un seul interlocuteur.

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable à l'unanimité**.

La séance est levée à 20 heures 45.

Véronique DOITTAU,
Maire de MONS